

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1864

5 octobre 2006

SOMMAIRE

AB Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg	89441	Lumenis Luxembourg, S.à r.l.	89438
AB Real Estate Investment, S.à r.l., Luxembourg	89444	Luthor, S.à r.l., Luxembourg	89445
ACB Packaging S.A., Luxembourg	89450	Malgame S.A., Luxembourg	89429
Alliance Gestion S.A., Dudelange	89426	Marmara S.A., Luxembourg	89430
Antunite Investments S.A., Luxembourg	89450	Maxensis S.A.H., Luxembourg	89433
Apatite Investments S.A., Luxembourg	89458	Motor Reinsurance Company S.A., Luxembourg	89457
Avalanche S.A., Luxembourg	89457	Muscat S.A., Luxembourg	89458
AZ Socfin, S.à r.l., Luxembourg	89469	Normatis S.A.H., Luxembourg	89469
BestWater International AG, Luxembourg	89464	Paddington Holding S.A., Luxembourg	89426
Bureau d'Architecture Web, S.à r.l., Grevenmacher	89429	Petrochem Services Luxembourg Limited, S.à r.l., Schengen	89466
Calpine Energy Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	89456	Petrochem Services Luxembourg Limited, S.à r.l., Schengen	89466
Camile S.A., Luxembourg	89456	Phoenix Energy International S.A., Luxembourg	89464
Camina S.A., Luxembourg	89428	Prispa Holding S.A., Luxembourg	89449
Casa-Cook, S.à r.l., Rumelange	89439	Prodistribution S.A., Luxembourg	89469
Casa-Cook, S.à r.l., Rumelange	89440	Rainbow Technologies S.A., Luxembourg	89469
Charterhouse Poppy II, S.à r.l., Luxembourg	89467	Sandalfin S.A., Luxembourg	89430
Charterhouse Poppy II, S.à r.l., Luxembourg	89468	Sealed Air Luxembourg (I), S.à r.l., Luxembourg	89427
Ciro S.A., Luxembourg	89438	Sealed Air Luxembourg (II), S.à r.l., Luxembourg	89437
Citrine Equity Holding S.A., Luxembourg	89456	Sealed Air Luxembourg S.C.A., Luxembourg	89430
Compagnie Financière de Placements S.A., Luxembourg	89429	Sealed Air Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	89432
Cornaline International Holding S.A., Luxembourg	89458	Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Luxembourg	89438
Crealux S.A., Luxembourg	89464	Shunter Corporation S.A., Luxembourg	89467
Curlyns S.A., Luxembourg	89437	Skyline Investments S.A., Luxembourg	89466
Danone Ré S.A., Luxembourg	89465	Spartiax Development S.A., Luxembourg	89466
Dunedin Investments, S.à r.l., Luxembourg	89438	StepWorx, S.à r.l., Luxembourg	89441
Escala Holding S.A., Luxembourg	89428	StepWorx, S.à r.l., Luxembourg	89441
Eurazeo Services Lux S.A., Luxembourg	89433	Stratocast S.A., Luxembourg	89450
European Business Management S.A., Luxembourg	89428	Tanzanite Holding S.A., Luxembourg	89457
Exa Finance Holding S.A., Luxembourg	89427	Tassin Holding S.A., Luxembourg	89426
F.T.G. S.A., Luxembourg	89465	Ter-Ellen S.A.H., Luxembourg	89436
F.T.G. S.A., Luxembourg	89465	Ter-Ellen S.A.H., Luxembourg	89436
Financière Groupe Dewaay S.A., Luxembourg	89427	Ter-Ellen S.A.H., Luxembourg	89437
Hydroconcept S.A., Luxembourg-Hamm	89456	Ter-Ellen S.A.H., Luxembourg	89437
ImmoFlash, S.à r.l., Luxembourg	89431	Value Builders S.A.	89439
Karisthma Equity Holding S.A., Luxembourg	89457	Waste Eco Oil S.A., Luxembourg	89465
		Wega Capital Partners S.A., Luxembourg	89464

ALLIANCE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 21, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 75.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue exceptionnellement le 30 mars 2006

5. Les mandats d'Administrateur, d'Administrateur-délégué et du commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de renouveler avec effet rétroactif au 28 juillet 2005 les mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de Monsieur Christophe L'Huillier, le mandat d'Administrateur de Monsieur Gérard Sauval et de Gilbert Famery jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2010. De même, l'assemblée décide de renouveler avec effet rétroactif au 28 juillet 2005, le mandat du commissaire aux comptes HRT REVISION, S.à r.l. jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire annuelle à tenir à l'an 2010.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077858.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

PADDINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 36.539.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 3 mai 2006

4. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé, Nour-Eddin Nijar, employé privé, Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques Appliquées et Monsieur Pierre Hoffmann, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement tous les quatre au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans. De même, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Commissaire de la société HRT REVISION, S.à r.l. pour une nouvelle période de six ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077866.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TASSIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 75.276.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 7 juillet 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire de TASSIN HOLDING S.A. («la société») tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et T.C.G. GESTION S.A. ayant leur siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES LIMITED ayant son siège social à Wickhams Cay, Po Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands administrateurs de la société et ce avec effet immédiat, leur fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2010;
- de nommer C A S SERVICES S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2010.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04888. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078941.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

EXA FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 98.760.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 juin 2006 que:

1. Monsieur Bruno Beernaerts, Monsieur Alain Lam et Monsieur David De Marco ont démissionné de leur poste d'administrateur.

2. Monsieur Tarcisio Picco né à Cumiana (TO) le 5 décembre 1951, résident à Lugano, Via Mazzini 16, Monsieur Raffaele Saurwein, né à Cesena le 28 mai 1966, résident à Pregassona (Lugano), Via Cantonale 74D et la société MOON-LIGHT UNIVERSAL LIMITED ayant siège social à Tortola, British Virgin Islands ont été élus administrateurs.

3. Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

4. Monsieur Tarcisio Picco né à Cumiana (TO) le 5 décembre 1951, résident à Lugano, Via Mazzini 16 a été élu administrateur-délégué. Le nouvel administrateur-délégué est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

5. CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a démissionné de son poste de Commissaire.

4. Monsieur Olivier Dorier, employé privé, né à Saint-Remy/Saône et Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis a été élu Commissaire. Le nouveau commissaire est élu jusqu'au 16 mai 2011.

6. Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, L-2310 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078933.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 89.318.

Par résolution datée du 13 juillet 2006, les gérants de la société SEALED AIR LUXEMBOURG (I), S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079824.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 9.448.

—
Extrait de décision prise par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de déplacer le siège social de la FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A., tout en le maintenant à Luxembourg, conformément à l'article 3 de ses statuts.

A partir de ce jour, l'adresse ne sera plus:

18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg,

mais:

43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 mars 2006.

FINANCIERE GROUPE DEWAAY S.A.

Y. Pitsaer / J.-P. Loos / J. Peters

Administrateur / Président du Conseil / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079860.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ESCALA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 75.267.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 7 juillet 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire de ESCALA HOLDING S.A. («la société») tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et T.C.G. GESTION S.A. ayant leur siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES LIMITED ayant son siège social à Wickhams Cay, Po Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands administrateurs de la société et ce avec effet immédiat, leur fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2010;
- de nommer C A S SERVICES S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, commissaire aux comptes de la société et ce avec effet immédiat, sa fonction expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2010;

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078947.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

CAMINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 79.126.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2006 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

2. L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas;
- Monsieur Marc Koeune;
- Madame Nicole Thommes;
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079032.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

EUROPEAN BUSINESS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 42.251.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

(084263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89429

MALGAME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 42.552.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 juillet 2006 que:

- Madame Catherine Calvi, Messieurs Patrick Rochas et Maurice Houssa ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur;
- Messieurs Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Olivier Liegeois, employé privé de nationalité belge, né à Bastogne, le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Olivier Dorier, directeur de sociétés, de nationalité française, né à Saint Remy/Saone et Loire le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg ont été nommés administrateurs. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.
- MAZARS a démissionné de son poste de Commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.
- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée Commissaire.
- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079055.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 31.470.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2006

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Rémy Boeuf, demeurant au 622, avenue Beausoleil à F-13320 Bouc Bel Air au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée nomme comme administrateur, en remplacement de Monsieur Richard Lageirse démissionnaire, Monsieur Pascal Guillaume, domicilié au 1000 Bruxelles, 36, Champ du Vert Chasseur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes unique de la S.A. SALUSTRO REYDEL au L-1637 Luxembourg, rue Goethe 1, représentée par Madame Nathalie Briers. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

R. Boeuf

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07298. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079075.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

BUREAU D'ARCHITECTURE WEB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 26, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 101.153.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

(084265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89430

SANDALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 48.704.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2006*

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Alexis de Bernardi, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo de Bernardi. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Francesco Sarti, gérant de sociétés, résidant à I-56100 Pisa, Lungarno Sidney Sonnino 13, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Georges Diederich. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
SANDALFIN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS09014. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079083.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 89.671.

Par résolution datée du 13 juillet 2006, les gérants de la société SEALED AIR LUXEMBOURG S.C.A., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079819.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

MARMARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.143.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2006

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082356.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

ImmoFlash, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 118.173.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Beugnies, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 9 octobre 1967, demeurant à L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean;
- 2.- Monsieur Lei Chen, étudiant, né à Cheng Du-Sichuan (Chine), le 22 janvier 1985, demeurant à L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ImmoFlash, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, la location et l'échange, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, la gérance d'immeubles, l'exercice de l'activité de marchand de biens, la gestion patrimoniale, administrative et financière d'immeubles en gestion globale ou par lots séparés.

D'une façon générale, elle faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Alain Beugnies, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Monsieur Lei Chen, préqualifié, cinquante parts	50
Total: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

Gérant technique:

Monsieur Lei Chen, prénommé.

Gérant administratif:

Monsieur Alain Beugnies, prénommé.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants technique et administratif.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Beugnies, L. Chen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, vol. 154S, fol. 82, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de son confrère empêché.

Luxembourg-Eich, le mardi 1^{er} août 2006.

P. Decker.

(081837.3/241/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 89.341.

Par résolution datée du 13 juillet 2006, les gérants de la société SEALED AIR LUXEMBOURG, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10097. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079828.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

EURAZEO SERVICES LUX, Société Anonyme.**Capital social: EUR 823.224,69.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 3.139.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 2 novembre 2005:

- que Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, née à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué à la gestion journalière avec effet immédiat le 30 juin 2005.

Il résulte par ailleurs du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 24 mai 2006 que les mandats des administrateurs expirant à l'issue de cette assemblée, celle-ci a décidé de réélire les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Philippe Audouin, directeur financier, domicilié 4, rue Pierre Cherest, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France, à la fonction d'administrateur-délégué;

- Monsieur Christophe Aubut, directeur comptable, domicilié 113bis, rue des Bourguignons, F-92270 Bois Colombes, France, à la fonction d'administrateur-délégué;

- Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement au L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, à la fonction d'administrateur;

- Monsieur Stéphane Hadet, avocat, demeurant professionnellement au L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, à la fonction d'administrateur.

Les administrateurs-délégués et administrateurs sont nommés pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

F. Pfister

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079092.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2006.

MAXENSIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 118.175.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

2- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858.

Les comparantes sub 1 et 2 sont ici représentées par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, agissant en sa qualité d'administrateur desdites sociétés et en sa qualité de mandataire de l'administrateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 27 juillet 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de MAXENSIS S.A.H.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circons-

tances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la détention de marques et de brevets, la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671, quatre-vingt-dix-neuf actions.....	99
2- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes re présentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

c) Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 45, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

H. Beck.

(081840.3/201/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

TER-ELLEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 16.137.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2002, les mandats des administrateurs Madame Christina G. Paraskevaides, 20 Kastalias Street, Aylanja, CY-Nicosie; Messieurs Christos Ioannou, 9, Fragoklissias Street, GR-151 25 Marousi, Athènes; Leonidas ST. Ioannou, 9, Fragoklissias Street, GR-151 25 Marousi, Athènes; Peter Hafter, Bleicherweg 58, CH-8027 Zürich; Efthymoulos G. Paraskevaides, 1, Byron Avenue, CY-1096 Nicosie, ainsi que celui du commissaire aux comptes GRANT THORNTON, 1, Deligeorgi Street, Cosmo Building, 3rd Floor, CY-1066 Nicosie ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Par décision de cette même assemblée, le mandat du Réviseur Indépendant GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour TER-ELLEN S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079538.6//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

TER-ELLEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 16.137.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2003, le mandat du Réviseur Indépendant GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour TER-ELLEN S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079538.7//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

TER-ELLEN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 16.137.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2004, le mandat du Réviseur Indépendant GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS, Luxembourg a été renouvelé pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour TER-ELLEN S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08101. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079538.8//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

TER-ELLEN S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 16.137.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2004, COSTOURIS, MICHAELIDES & Co (OVERSEAS), Grivas Digenis Avenue & Them. Dervis Corner, Cosmo Building, 2nd floor, CY-1066 Nicosia a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de GRANT THORNTON, 1, Deligeorgi Street, Cosmo Building, 3rd Floor, CY-1066 Nicosie. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour TER-ELLEN S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS08094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079538.9//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2006.

SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 89.319.

Par résolution datée du 13 juillet 2006, les gérants de la société SEALED AIR LUXEMBOURG (II), S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079821.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CURLYNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 93.004.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2006

Le Conseil d'Administration de la Société a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la Société est transféré de son ancienne adresse sis 41, rue du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour CURLYNS S.A.

B. Akhertous

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080250.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.883.

Par résolution datée du 15 juin 2006, les gérants de la société DUNEDIN INVESTMENTS, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10100. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(079829.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 81.571.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 décembre 2001 entre:

Société domiciliée: LUMENIS LUXEMBOURG, S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S., Luxembourg: B 81.571

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S., Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 30 décembre 2005.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09962. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(079907.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 51.782.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 1995 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 401 du 26 août 1995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

Un mandataire

(082165.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

CIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 75.024.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11690, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(084140.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89439

VALUE BUILDERS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B. 81.059.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 15 mai 2001 entre:

Société domiciliée: VALUE BUILDERS S.A.
Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S., Luxembourg: B 81.059

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Société Anonyme
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
R.C.S., Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 17 juillet 2006.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079909.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CASA-COOK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R. C. Luxembourg B 113.857.

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ludovic Thivel, restaurateur, demeurant à L-2533 Luxembourg, 46, rue de la Semois,
- 2.- Madame Chantal Delaunois, restaurateur, demeurant à F-57840 Ottange (France), 12, Lotissements du Val de Kayl,
- 3.- Monsieur René Meyer, cuisinier-restaurateur-traiteur, demeurant à F-57840 Ottange (France), 34, Cité de Sainte Barbe,
- 4.- Monsieur Cyrille Nicolas, cuisinier-restaurateur-traiteur, demeurant à L-6583 Rosport, 52, rue Giesenbour.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée CASA-COOK, établie et ayant son siège à L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 865 du 3 mai 2006.
- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.857,
- Qu'elle a un capital de 12.500,- EUR divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune,
- Que les comparants sub 1.- à 3.- sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société CASA-COOK, en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cessions de parts

I.- Les prénommés Chantal Delaunois et René Meyer, cèdent par les présentes, respectivement les quarante-neuf (49) et les deux (2) parts, soit ensemble les cinquante et une (51) parts sociales de la société CASA-COOK leur appartenant à Monsieur Ludovic Thivel, prénommé, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Les cédants et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix global de six mille trois cent soixante-quinze euros (6.375,- EUR), savoir:

- à concurrence de six mille cent vingt-cinq euros (6.125,- EUR) pour Madame Chantal Delaunois, qu'elle reconnaît avoir reçu à l'instant même de Monsieur Ludovic Thivel, ce dont quittance et titre par la cédante.
- et à concurrence de deux cent cinquante euros (250,- EUR) pour Monsieur René Meyer, qu'il reconnaît et déclare avoir reçu de Monsieur Ludovic Thivel avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont consent quittance et titre par le cédant.

II.- Le prénommé Monsieur Ludovic Thivel cède ensuite par les présentes, deux (2) parts sociales de la société CASA-COOK lui appartenant à Monsieur Cyrille Nicolas, prénommé, qui accepte.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de deux cent cinquante euros (250,- EUR) que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu de Monsieur Cyrille Nicolas avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Monsieur René Meyer, Monsieur Ludovic Thivel, et Madame Chantal Delaunois prénommés, agissant respectivement en leur qualités de gérant technique et de gérants administratifs, déclarent conjointement accepter les susdites cessions au nom de la société Casa-Cook, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite Monsieur Ludovic Thivel et Monsieur Cyrille Nicolas, seuls associés de la société à responsabilité limitée CASA-COOK se réunissant en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous deux valablement convoqués, ont requis le notaire instrumentant d'acter, après délibéré, leurs décisions prises chacune à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Première résolution

En conséquence des cessions de parts ci-avant mentionnées, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en 100 parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées et réparties comme suit:

1) Monsieur Ludovic Thivel, quatre-vingt-dix-huit parts	98
2) Monsieur Cyrille Nicolas, deux parts	<u>2</u>
Total: cent parts	100

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance de titre.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission du gérant technique, Monsieur René Meyer, et du gérant administratif, Madame Chantal Delaunois.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Cyrille Nicolas, prénommé, gérant technique pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Thivel, C. Delaunois, R. Meyer, C. Nicolas, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 71, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juillet 2006.

M. Decker.

(082078.3/241/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CASA-COOK, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R. C. Luxembourg B 113.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 26 juillet 2006.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(082080.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

89441

StepWorx, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 109.340.

Procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 juillet 2006 à 16 heures à Luxembourg

Sont présents: Monsieur Patrick Hennes, Gérant;
Monsieur Pierre Pelkes, Gérant.

Résolutions

Première résolution

Les associés nomment à l'unanimité Monsieur Pierre Pelkes en tant que 2^{ème} gérant technique avec signature exclusive.

Deuxième résolution

Les associés approuvent le transfert du siège social du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 99, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Pour StepWorx, S.à r.l.

P. Hennes / P. Pelkes

Associé / Associé

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01035. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079973.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

StepWorx, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 99, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 109.340.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT01033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079979.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 1,664,400.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.700.

In the year two thousand and six, on the fourth day of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AB EUROPROPERTY FUND L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 55, Grosvenor Street, W1 K3HY, London, United Kingdom, registered with the London trade and companies register under number LP8599,

here represented by Mrs Ginka Côme-Lambrich, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 June 2006.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies Register under number B 92.700, incorporated pursuant to a deed of M^e Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 21 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 April 2003, number 461. The articles of incorporation have been last amended by a notarial deed of the undersigned notary on 23 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on 30 May 2005, number 508 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to create new class G shares (the «Class G Shares») in addition to the existing Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares and Class F shares, which are more precisely specified below in the amended article 5 of the articles of incorporation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety-four thousand six hundred fifty Euro (EUR 194,650.-), in order to increase it from its current amount of one million six hundred sixty-four thousand four hundred Euro (EUR 1,664,400.-) up to one million eight hundred fifty-nine thousand fifty Euro (EUR 1,859,050.-) through the issuance of seven thousand seven hundred eighty-six (7,786) new class G Shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription and Payment

All of the seven thousand seven hundred eighty-six (7,786) new class G Shares of the Company have been entirely subscribed and paid up by the Sole Shareholder by a contribution in kind (the «Contribution in Kind») consisting of the conversion of a receivable of the Sole Shareholder against the Company having an aggregate value of one hundred ninety-four thousand six hundred sixty-six Euro twenty-five cents (EUR 194,666.25).

The Contribution in Kind shall be allocated as follows:

- one hundred ninety-four thousand six hundred fifty Euro (EUR 194,650.-) shall be allocated to the share capital; and
- sixteen Euro twenty-five cents (EUR 16.25) shall be allocated to the share premium.

The evidence of the existence and the value of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above stated capital increase, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at one million eight hundred fifty-nine thousand fifty Euro (EUR 1,859,050.-) represented by fully paid up shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, represented by:

(a) two thousand three hundred twenty (2,320) class A shares (the «Class A Shares»). The Class A Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of The Netherlands, called «Almere Property», located at European logistics Centre, Rondebeltweg, Almere, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter;

(b) twenty-two thousand four hundred seventy-seven (22,477) class B shares (the «Class B Shares»). The Class B Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal the property directly or indirectly held by AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., pre-named, called «Oosterhout Property», located at Visserijweg No. 4, Oosterhout, The Netherlands, in accordance with article 7 hereinafter. All of the Class B Shares are redeemable in accordance with article 6 below;

(c) sixteen thousand four hundred sixteen (16,416) class C shares (the «Class C Shares»). The Class C Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the property directly or indirectly held by AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., pre-named, called «Wiesbaden Property», located at Kreuzberger Ring 7 b,c,d, 65205 Wiesbaden, Germany, in accordance with article 7 hereinafter. All of the Class C Shares are redeemable in accordance with article 6 below;

(d) eleven thousand one hundred (11,100) class D shares (the «Class D Shares»). The Class D Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the properties directly or indirectly held by AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., pre-named, called «Fortress Properties», located at (1) Office Building, rue de Belliard 4-6, Brussels, Belgium; (2) Office Building, rue de Belliard 15-17, Brussels, Belgium; (3) Office Building, rue de la Science 4, Brussels, Belgium; (4) Office Building, Dreve Richelle 159, Waterloo, Belgium, (5) Logistics Centre, Hoge Wei 5, Zaventem, Belgium, in accordance with article 7 hereinafter. All of the Class D Shares are redeemable in accordance with article 6 below;

(e) nine thousand five hundred forty-six (9,546) class E shares (the «Class E Shares»). The Class E Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the properties directly or indirectly held by AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., pre-named, called «Goch Property» located at Siemensstrasse 65, 47574 Goch, Germany, in accordance with article 7 hereinafter. All of the Class E Shares are redeemable in accordance with article 6 below;

(f) four thousand seven hundred seventeen (4,717) class F shares (the «Class F Shares»). The Class F Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the properties directly or indirectly held by AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., pre-named, called «Strabag Property», located at rue Royal, rue de l'Association, Brussels, Belgium, in accordance with article 7 hereinafter. All of the Class F Shares are redeemable in accordance with article 6 below; and

(g) seven thousand seven hundred eighty-six (7,786) class G shares (the «Class G Shares»). The Class G Shares have the exclusive right to obtain all the net proceeds from disposal of the properties directly or indirectly held by AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., pre-named, called «IEE Property» and «DHL Property», both located at rue Edmond Reuter, Contern, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with article 7 hereinafter. All of the Class G Shares are redeemable in accordance with article 6 below.

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares shall hereinafter be collectively referred to as the «Shares».

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of incorporation, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

Each share of a relevant class of shares shall be allocated a part of the net proceeds from disposal of property, in direct proportion to the number of shares of such class of shares in existence.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by the name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six et le quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

AB EUROPROPERTY FUND L.P., un limited partnership régi par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 55, Grosvenor Street, W1 K3HY Londres, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés à Londres, Royaume-Uni, sous le numéro LP8599,

ici représenté par Mme Ginka Côme-Lambrich, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2006.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous la section B numéro 92.700, constituée suivant acte reçu par M^e Francis Kessler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 avril 2003, au numéro 461. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 mai 2005, numéro 508 (la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des nouvelles parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G») en sus des parts sociales de classe A, des parts sociales de classe B, des parts sociales de classe C, des parts sociales de classe D, des parts sociales de classe E et des parts sociales de classe F, dont les termes sont plus particulièrement spécifiés ci-dessous à l'article 5 des statuts, tel que modifié.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante euros (EUR 194.650,-), afin de le porter de son montant actuel d'un million six cent soixante-quatre mille quatre cents euros (EUR 1.664.400,-) à un million huit cent cinquante-neuf mille cinquante euros (EUR 1.859.050,-) par l'émission de sept mille sept cent quatre-vingt-six (7.786) nouvelles parts sociales de classe G d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et paiement

Les sept mille sept cent quatre-vingt-six (7.786) nouvelles parts sociales de classe G de la Société ont été souscrites et libérées entièrement par l'Associé Unique par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en la conversion d'une créance de l'Associé Unique envers la Société d'une valeur totale de cent quatre-vingt-quatorze mille six cent soixante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 194.666,25).

L'Apport en Nature sera affecté comme suit:

- cent quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante euros (EUR 194.650,-) seront affectés au capital social; et
- seize euros et vingt-cinq centimes (EUR 16,25) seront affectés à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital susmentionnée, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million huit cent cinquante-neuf mille cinquante euros (EUR 1.859.050,-) représentés par des parts sociales entièrement libérées d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, consistant en:

(a) deux mille trois cent vingt (2.320) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»). Les Parts Sociales de Classe A ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., une société constituée et existant sous le régime de la loi des Pays-Bas, nommée «Propriété Almere», située à European logistics Centre, Rondebeltweg, Almere, Pays-Bas, conformément à l'article 7 ci-après;

(b) vingt-deux mille quatre cent soixante-dix-sept (22.477) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»). Les Parts Sociales de Classe B ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., prénommée, nommée «Propriété

Oosterhout», située à Visseryweg No. 4, Oosterhout, Pays-Bas, conformément à l'article 7 ci-après. Toutes les Parts Sociales de Classe B sont rachetables, conformément à l'article 6 ci-dessous;

(c) seize mille quatre cent seize (16.416) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»). Les Parts Sociales de Classe C ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable à la propriété détenue directement ou indirectement par AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., prénommée, nommée «Propriété Wiesbaden», située à Kreuzberger Ring 7 b,c,d, 65205 Wiesbaden, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après. Toutes les Parts Sociales de Classe C sont rachetables, conformément à l'article 6 ci-dessous;

(d) onze mille cent (11.100) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»). Les Parts Sociales de Classe D ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable aux propriétés détenues directement ou indirectement par AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., prénommée, nommées «Propriétés Fortress», situées à (1) Office Building, rue de Belliard 4-6, Bruxelles, Belgique; (2) Office Building, rue de Belliard 15-17, Bruxelles, Belgique; (3) Office Building, rue de la Science 4, Bruxelles, Belgique; (4) Office Building, Dreve Richelle 159, Waterloo, Belgique, (5) Logistics Centre, Hoge Wei 5, Zaventem, Belgique, conformément à l'article 7 ci-après. Toutes les Parts Sociales de Classe D sont rachetables, conformément à l'article 6 ci-dessous;

(e) neuf mille cinq cent quarante-six (9.546) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»). Les Parts Sociales de Classe E ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable aux propriétés détenues directement ou indirectement par AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., prénommée, nommées «Propriété Goch», situées à Siemensstrasse 65, 47574 Goch, Allemagne, conformément à l'article 7 ci-après. Toutes les Parts Sociales de Classe E sont rachetables, conformément à l'article 6 ci-dessous;

(f) quatre mille sept cent dix-sept (4.717) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»). Les Parts Sociales de Classe F ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable aux propriétés détenues directement ou indirectement par AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., prénommée, nommées «Propriété Strabag», situées à rue Royal, rue de l'Association, Bruxelles, Belgique, conformément à l'article 7 ci-après. Toutes les Parts Sociales de Classe F sont rachetables, conformément à l'article 6 ci-dessous; et

(g) sept mille sept cent quatre-vingt-six (7.786) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»). Les Parts Sociales de Classe G ont le droit exclusif d'obtenir tout le produit net de cession attribuable aux propriétés détenues directement ou indirectement par AB CPFM EUROPROPERTY FUND B.V., prénommée, nommées «Propriété IEE» et «Propriété DHL», situées à rue Edmond Reuter, Contern, Grand-Duché du Luxembourg, conformément à l'article 7 ci-après. Toutes les Parts Sociales de Classe G sont rachetables, conformément à l'article 6 ci-dessous.

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G sont ci-après collectivement dénommées les «Parts Sociales».

Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de parts sociales de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément dans quelque question que ce soit. Aucune classe de parts sociales ne comporte un droit de préemption sur une quelconque part sociale de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

Chaque part sociale d'une classe de parts sociales donne droit à une partie du produit net de cession attribuable à la propriété correspondante à cette classe, en proportion directe au nombre de parts sociales de cette classe de parts sociales.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Côme-Lambrich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, vol. 154S, fol. 43, case 1. – Reçu 1.946,66 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

J. Elvinger.

(085782.3/211/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

AB REAL ESTATE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.664.400.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 92.700.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

J. Elvinger.

(085784.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2006.

LUTHOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 118.252.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the third of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LOSTRES HOLDING S.A., incorporated under Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Company Register, under section B number 98.035,

here represented by Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on July 28th, 2006, hereto annexed.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

Art. 1. There exists established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of LUTHOR, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities, patents and to grant loans to its subsidiaries and to related companies. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by hundred twenty-five (125) shares having a nominal value of hundred Euro (100.- EUR) per share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies' Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on the first day of January of each year and ends on the 31st of December the same year.

Art. 15. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding-up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by the company LOSTRES HOLDING S.A., prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand seven hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at one (1).

Is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED, a company incorporated, organised and existing under the laws of England, registered under number 4926378, with registered office in Letchford House, Headstone Lane, HA36PE Middlesex, London, UK.

2.- The registered office is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LOSTRES HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés section B, sous le numéro 98.035, ici représentée par Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'un mandat du 28 juillet 2006, ci-annexé.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de LUTHOR, S.à r.l. (ci-après la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer à la constitution, au développement et au contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières, brevets et pour accorder des prêts à ses filiales et à des sociétés liées. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne met pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice

net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société LOSTRES HOLDING S.A., prénommée, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique prénommé, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un (1).

Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

PATRIMONIUM CONSULTANTS LIMITED, une société de droit anglais, inscrite sous le numéro 4926378, avec adresse à Letchford House, Headstone Lane, HA36PE Middlesex, Londres, Royaume-Uni.

2.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro di Belmontino, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2006, vol. 905, fol. 82, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2006.

J.-J. Wagner.

(084081.3/239/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.196.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2006

- Les démissions de Messieurs Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés EFFIGI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour PRISPA HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082335.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2006.

STRATOCAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 87.609.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de STRATOCAST S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080554.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ACB PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 67.290.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de ACB PACKAGING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:
- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02842. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080555.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

ANTUNITE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 118.615.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. MILFORD LUX S.A., a company having its registered office in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
2. RAYSTOWN LUX S.A. a company having its registered office in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Both of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed *ne varietur* by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of ANTUNITE INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at noon and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MILFORD LUX S.A.	999 shares
2. RAYSTOWN LUX S.A.	1 share
Total	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,500 EUR.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Géraldine Schmit, companies director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Christophe Davezac, Companies Director, born on February, 14th 1964 in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Philippe Vanderhoven, private employee, born on July 2nd 1971 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. MILFORD LUX S.A., société ayant son siège social 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2. RAYSTOWN LUX S.A., société ayant son siège social 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ANTUNITE INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les

sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à neuf heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. MILFORD LUX S.A.	999 actions
2. RAYSTOWN LUX S.A.	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.500 EUR

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Philippe Vanderhoven, employé privé, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 59, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, gardien de la minute actuellement empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(089858.3/242/331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

89456

CAMILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 75.831.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de CAMILE S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080556.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CALPINE ENERGY FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 82.987.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil d'Administration de CALPINE ENERGY FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080558.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CITRINE EQUITY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 109.903.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080969.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

HYDROCONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1718 Luxembourg-Hamm, 25, rue Haute.
R. C. Luxembourg B 108.202.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT02118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(084365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89457

TANZANITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 109.900.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080973.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

KARISTHMA EQUITY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 108.948.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080976.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

MOTOR REINSURANCE COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 103.659.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 février 2006

Neuvième résolution: Transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080979.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

AVALANCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Signature.

(084266.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

CORNALINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 108.949.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080983.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

MUSCAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.669.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080985.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

APATITE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 118.614.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the fourth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. MILFORD LUX S.A., a company having its registered office in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2. RAYSTOWN LUX S.A., a company having its registered office in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Both of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of APATITE INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at noon and for the first time in the year 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. MILFORD LUX S.A.	999 shares
2. RAYSTOWN LUX S.A.	1 share
Total	1,000 shares

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,500.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Géraldine Schmit, companies director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Christophe Davezac, Companies Director, born on February, 14th 1964 in Cahors (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Philippe Vanderhoven, private employee, born on July 2nd 1971 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.

5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. MILFORD LUX S.A., société ayant son siège social 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

2. RAYSTOWN LUX S.A., société ayant son siège social 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de APATITE INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées

(en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre V.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à neuf heures, et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. MILFORD LUX S.A.	999 actions
2. RAYSTOWN LUX S.A.	1 action
Total	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.500EUR

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Christophe Davezac, administrateur de sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Philippe Vanderhoven, employé privé, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juillet 2006, vol. 437, fol. 59, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, gardien de la minute actuellement empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(089857.3/242/330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

89464

CREALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 27.312.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg
en date du 16 mars 2006*

Huitième résolution: transfert du siège social

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 65, avenue de la Gare au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080986.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

WEGA CAPITAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.653.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080987.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

BestWater INTERNATIONAL AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 83.735.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Signature.

(084271.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

PHOENIX ENERGY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 110.336.

—
EXTRAIT

L'administrateur et président du conseil d'administration est Monsieur Boatti Carlo Giusto Daniele, domicilié professionnellement 6, Piazza Rezzonico, 6900 Lugano, Suisse (anc. Via Mezzana, CH-6945 Origgio, Suisse).

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10239. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081023.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

89465

WASTE ECO OIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.961.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080990.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

DANONE RE, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 30.185.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 30 mars 2006 à 10.00 heures au siège social*

Cinquième résolution

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société, avec effet au 19 mai 2006, à l'adresse suivante:
74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081007.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

F.T.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 93.190.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour la société

Signatures

(084161.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

F.T.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 93.190.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour la société

Signatures

(084155.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

89466

SPARTIAX DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.284.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081012.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

SKYLINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 76.214.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081014.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

PETROCHEM SERVICES LUXEMBOURG LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 23.180.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(084248.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

PETROCHEM SERVICES LUXEMBOURG LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 79, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 23.180.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(084247.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2006.

SHUNTER CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 97.709.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081016.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

CHARTERHOUSE POPPY II, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 116.784.

In the year two thousand and six, on the twenty-sixth day of June.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE POPPY I, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 116.733;

duly represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 June 2006, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of CHARTERHOUSE POPPY II (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 116.784, incorporated pursuant to a deed of the notary M^e Joseph Elvinger on 23 May 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of one million eight hundred forty-six thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 1,846,525.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to one million eight hundred fifty-nine thousand twenty-five Euro (EUR 1,859,025.-) through the issue of seventy-three thousand eight hundred sixty-one (73,861) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The seventy-three thousand eight hundred sixty-one (73,861) shares have been entirely subscribed by CHARTERHOUSE POPPY I, S.à r.l., pre-named.

The seventy-three thousand eight hundred sixty-one (73,861) shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of three million six hundred ninety-three thousand twenty-five Euro (EUR 3,693,025.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscriber.

The total contribution of three million six hundred ninety-three thousand twenty-five Euro (EUR 3,693,025.-) consists of one million eight hundred forty-six thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 1,846,525.-) allocated to the share capital and one million eight hundred forty-six thousand five hundred Euro (EUR 1,846,500.-) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at one million eight hundred fifty-nine thousand twenty-five Euro (EUR 1,859,025.-) represented by seventy-four thousand three hundred sixty-one (74,361) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE POPPY I, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.733;

dûment représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2006. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de la société CHARTERHOUSE POPPY II (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.784, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 mai 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, détenant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million huit cent quarante-six mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.846.525,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million huit cent cinquante-neuf mille vingt-cinq euros (EUR 1.859.025,-) par l'émission de soixante-treize mille huit cent soixante et une (73.861) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les soixante-treize mille huit cent soixante et une (73.861) parts sociales ont été entièrement souscrites par CHARTERHOUSE POPPY I, S.à r.l., ci-avant nommée.

Les soixante-treize mille huit cent soixante et une (73.861) parts sociales ont été payées en numéraire par le souscripteur, de sorte que le montant total de trois millions six cent quatre-vingt-treize mille vingt-cinq euros (EUR 3.693.025,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles parts sociales au nom et pour le compte du souscripteur.

L'apport total de trois millions six cent quatre-vingt-treize mille vingt-cinq euros (EUR 3.693.025,-) consiste en un million huit cent quarante-six mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 1.846.525,-) alloués au capital social et un million huit cent quarante-six mille cinq cents euros (EUR 1.846.500,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution susmentionnée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million huit cent cinquante-neuf mille vingt-cinq euros (EUR 1.859.025,-) représentée par soixante-quatorze mille trois cent soixante et une (74.361) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 20, case 3. – Reçu 36.930,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

J. Elvinger.

(081902.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

CHARTERHOUSE POPPY II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 116.784.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

J. Elvinger.

(081903.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

89469

RAINBOW TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 103.777.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081018.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

PRODISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.698.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081020.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

AZ SOCFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.351.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de gérance du 31 mars 2006

Huitième résolution: Transfert du siège social

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social du 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 19 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081049.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2006.

NORMATIS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 118.176.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671.

2.- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858.

Les comparants sub 1 et 2) sont ici représentés par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, agissant en sa qualité d'administrateur desdites sociétés et en sa qualité de mandataire de l'administrateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 27 juillet 2006,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de NORMATIS S.A.H.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la détention de marques et de brevets, la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas, nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme HOLDING ONE S.A.H., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.671, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

c) Monsieur Dan Epps, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2006, vol. 362, fol. 45, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 août 2006.

H. Beck.

(081842.3/201/177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.